

**N°188**

**Vendredi 23 octobre 2009**

Prochaine parution : 6 novembre 2009

Rédaction du Santécois :

Tél : 02.98.29.74.65

Fax : 02.98.29.79.12

Mail : [mairie-de-santec@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-santec@wanadoo.fr)

[www.santec.fr](http://www.santec.fr)

# Le Santécois



## INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### SIGNATURE DE LA CHARTE « YA D'AR BREZHONEG – OUI AU BRETON »

La langue bretonne fait partie de notre patrimoine et contribue à la diversité linguistique et culturelle qu'il convient de protéger. Elle est source de dynamisme culturel en Bretagne et favorise le lien social. Elle se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins et notre génération porte une responsabilité particulière dans sa pérennisation. C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Santec a décidé de voter la signature de la charte « Ya d'ar brezhoneg – oui au breton » qui s'inscrit dans la dynamique des politiques déjà menées par le Conseil Régional et le Conseil Général depuis plusieurs années.

Cette charte, proposée par l'Ofis ar Brezhoneg, l'Office de la Langue Bretonne, invite les Communes à choisir, parmi 40 actions, celles qui conviennent le mieux aux caractéristiques de la commune. Le Conseil Municipal a choisi d'atteindre le niveau 2 du label, ce qui suppose de réaliser au minimum 10 engagements, qui seront mis en place dans un délai de deux ans.



Les engagements retenus sont les suivants :

- Mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune.
- Installation de plaques de rues bilingues lors des renouvellements de plaques ou à l'occasion des créations de voies.
- Mise en place d'une signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie.
- Modification du logo de la commune qui devient bilingue.
- Rédaction de carton d'invitation bilingue pour les manifestations culturelles organisées par la mairie.
- Rédaction de carton d'invitation bilingue pour les manifestations organisées par la mairie en dehors du seul champ culturel.
- Rédaction d'un Éditorial bilingue dans le bulletin municipal « Edition Spéciale ».
- Papier à en-tête bilingue.
- Cartes de visite bilingues pour les élus en faisant la demande.
- Message bilingue sur le répondeur de la mairie.

C'est donc en présence de Nathalie BERNARD, Conseillère Régionale, de Nicolas FLOCH, Président de la Communauté de Communes du Pays Léonard, d'élus du canton et de nombreux acteurs de la vie bretonne locale que le maire Bernard LE PORS et Erwan Ar C'hoadig, représentant de l'Ofis ar Brezhoneg ont signé la charte « Ya d'ar Brezhoneg ». La cérémonie s'est achevée en chansons, interprétées en breton par Henri PRIGENT.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### SERVICES DE GARDE

Médecins : EN CAS D'URGENCE APPELEZ LE 15

#### Pharmacies

Un numéro est à votre disposition pour connaître la pharmacie de garde : **APPELEZ LE 3237**

**Du 23 au 29 octobre :**

**VETTER**, 16, rue Albert Louppe, Carantec

☎ 02 98 67 00 28

**Du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre :**

**LE MAT**, 2, Pl. de Guébriant, St Pol

☎ 02 98 69 02 88

**Lundi 2 novembre :**

**MORIN-COQUENDEAU**, Centre Commercial Kervent, St Pol

☎ 02 98 69 01 62

**Mardi 3 novembre :**

**LE MAT**, 2, Pl. de Guébriant, St Pol

☎ 02 98 69 02 88

**Mercredi 4 novembre :**

**LE BOT**, 24, rue Gen. Leclerc, St Pol

☎ 02 98 69 00 49

**Jeudi 5 novembre :**

**Pharmacie du Léon**, Centre Commercial, Place de l'Evêché, St Pol

☎ 02 98 69 01 42

**Du 6 au 12 novembre :**

**Pharmacie de la Poste**, 15 rue Gambetta, St Pol

☎ 02 98 69 70 34

### URBANISME

#### Permis de construire accordés :

- À Jean-Jacques et Xavier BOURHIS le 8 octobre pour une maison individuelle, rue Armor.
- A Akira PETERS le 8 octobre pour une maison individuelle, rue des Pêcheurs.
- A Claude PERLEMOINE le 8 octobre pour un carport, 213, rue de Ty Pella.

### CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la commémoration de l'armistice de la guerre 14-18, les drapeaux, les anciens combattants, les élus et les enfants des écoles sont invités à se rassembler à 9 heures 15, **le dimanche 15 novembre**, devant la Mairie.

La messe du souvenir qui aura lieu à 9h30, sera suivie d'un dépôt de gerbes au monument aux morts et d'une remise de décorations. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité, à la salle polyvalente.

### LE SANTÉCOIS « ÉDITION SPÉCIALE »

Il est rappelé aux associations et aux entreprises de la commune, que, comme le site internet, des pages du Santécois « Edition Spéciale » sont à leur disposition.

Afin de préparer la prochaine édition, merci de faire parvenir vos articles (infos, actualités, événements, anecdotes...) par mail : [mairie-de-santec@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-santec@wanadoo.fr) ou de les déposer en mairie, avant le 7 novembre.

## ÉCOLES

### GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Par délibération du Conseil Municipal, il a été décidé la création d'un service d'accueil périscolaire communal en substitution du service de garderie jusque là assuré par l'amicale des parents d'élèves de l'école Tanguy Prigent, pour les élèves des écoles maternelle et primaire publiques de la commune, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

L'accueil sera assuré :

Pour les élèves de maternelle dans les locaux de l'école du Dossen, de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 en période scolaire.

Pour les élèves de primaire dans les locaux de l'école du bourg, de 7h30 à 8h40 et de 16h40 à 18h30 en période scolaire.

Les tarifs sont les suivants :

AU BOURG		AU DOSSSEN	
<b>Accueil du matin</b>		<b>Accueil du matin</b>	
Horaires	Tarifs	Horaires	Tarifs
De 7h30 à 8h40	2.00 €	De 7h30 à 8h50	2.00 €
De 8h05 à 8h40	1.00 €	De 8h15 à 8h50	1.00 €
<b>Accueil du soir</b>		<b>Accueil du soir</b>	
Horaires	Tarifs	Horaires	Tarifs
De 16h40 à 18h30	2.60 €	De 16h30 à 18h30	2.60 €
De 16h40 à 17h35	1.30 €	De 16h30 à 17h30	1.30 €

Toute heure commencée étant due.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS LE LONG DU LITTORAL

Le public est prévenu qu'une enquête publique sera ouverte du 26 octobre 2009 au 23 novembre 2009 inclusivement à la mairie de Santec, sur le projet susvisé en application d'un arrêté préfectoral du 7 octobre 2009 et conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, article R11-4 à R11-12 et R11-14.

Les intéressés pourront, pendant ce temps, prendre connaissance du dossier, à la mairie de SANTEC aux heures d'ouverture, consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations sur ce projet, au même lieu, les :

Lundi 26 octobre de 9h à 12h, samedi 31 octobre de 9h30 à 12h, mercredi 4 novembre de 14h à 17h, vendredi 13 novembre de 9h à 12h, mercredi 18 novembre de 14h à 17h et le lundi 23 novembre de 14h à 17h.

Madame Jacqueline VEILLEROT est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera déposée à la Mairie de Santec, à la Sous-Préfecture de Morlaix, à la Préfecture du Finistère.

Les personnes concernées désirant prendre connaissance de ce rapport, devront en exprimer la demande auprès de Monsieur le Préfet du Finistère.

## ENVIRONNEMENT

### FORAGES DOMESTIQUES

#### *Déclaration désormais obligatoire*

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009. Tout nouvel ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (un forage), à des fins domestiques, réalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, doit faire l'objet d'une déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux. Le formulaire de déclaration est à déposer en mairie. L'imprimé est disponible sur le site « forages domestiques ».

Cette déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En outre, l'eau provenant des forages domestiques ne fait pas l'objet d'un suivi sanitaire. Ce renforcement de la protection du milieu naturel répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique.

## ANIMATION JEUNESSE

### PROGRAMME DES VACANCES DE LA TOUSSAINT

#### **Lundi 26 octobre**

- 10h : Jeux libres et inscriptions
- 14h : Tennis de table et Badminton

#### **Mardi 27 octobre :**

- 10h : Gymnastique et Basket
- 14h : Tournoi de football

#### **Mercredi 28 octobre**

- 14h : Laser Game et cinéma

#### **Jeudi 29 octobre**

- 10h : Athlétisme et Hockey
- 14h : Jeux en bois

#### **Vendredi 30 octobre**

- 10h : Grande Journée du Surf

#### **Mardi 3 novembre**

- 10h : Fléchette et Thèque
- 14h : Gymnastique et Football

**VENDREDI 30 OCTOBRE 2009**  
**A PARTIR DE 10 HEURES**  
**GRANDE JOURNÉE DU SURF**  
**PLAGE DU DOSSSEN  
SANTEC**

AVEC LA COLLABORATION DE :

**ESL**  
Ecole de Surf du Léon

**Miossec Surf**

**SANTEC**  
NOS 27 ANS  
D'EXISTENCE

**Au programme :**

- Nettoyage de la plage (uniquement le matin)
- Initiation au surf
- Essai de matériel
- Compétition amicale
- Nombreux stands
- Animation

Contact : Nicolas LE HIR  
Salle omnisports de Santec  
Tél : 02 98 29 73 99

## ASSOCIATIONS

### COMITÉ DE JUMELAGE

Pour des raisons d'organisation, il est souhaitable que les personnes intéressées par le déplacement à St Jean d'Aulps du 12 au 21 février 2010, se fassent connaître au plus vite.

En effet, bien qu'il reste des places pour les adultes et les familles, il ne reste que 8 places pour les enfants en famille d'accueil. Les premiers inscrits seront donc retenus.

Inscriptions auprès de Guy MIOSSEC au 02 98 29 71 54 ou d'Herveline ROIGNANT au 02 98 29 75 11.

### FÊTE DE LA CLASSE 1964

#### **45 ANS**

Les personnes nées en 1964 sont invitées à une réunion préparatoire de la sortie de classe, le vendredi 23 octobre à 20h30 à la salle polyvalente.

## COMMUNIQUÉ

### TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION CIRCULATION INTERDITE

Par arrêté municipal n°66-2009 en date du 20 octobre 2009, la circulation sera interdite, à partir du 26 octobre, sur le chemin communal longeant la station d'épuration pour rejoindre la VC n°3, et ce pendant toute la durée des travaux (environ 2 semaines)